



Société anonyme au capital de 120 882 080 DH
Siège social : Route Mly Thami Km 15 Commune Rurale Oulad Azouz
Dar Bouaaza, Province Nouaceur
RC numéro 28509 Casablanca

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 DECEMBRE 2017

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de COLORADO sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra à l'adresse suivante : 5, Allée des Orchidées Ain Sébâa Casablanca, le 19 Décembre à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A- A titre Extraordinaire

1. Mise en harmonie des statuts avec la loi 20-05 ayant complété et modifié la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes,

B- A titre Ordinaire

2. Distribution d'un dividende exceptionnel.
3. Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la société cinq jours francs au moins avant la date de l'Assemblée.

Les titulaires d'actions au porteur sont priés de présenter, à la réunion, une attestation de propriété et de blocage délivrée par la banque dépositaire des titres datée d'au moins cinq jours avant la tenue de l'Assemblée.

Les actionnaires qui ne pourraient assister à cette assemblée et qui désireraient s'y faire représenter pourront retirer au siège social de la société ou sur son site web un formulaire de pouvoir à remplir.

Toute demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de l'avis de convocation.

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS

PROJET DES RESOLUTIONS A TITRE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'approuver l'adoption de nouveaux statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi 20-05 promulguée par le Dahir 1-15-106 du 12 Chaoual 1436 (29 juillet 2015) portant promulgation de la loi n°78-12, et modifiant la loi 17-95 sur les sociétés anonymes.

PROJET DES RESOLUTIONS A TITRE ORDINAIRE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende exceptionnel de 19 945 543,20 DH soit 1.65 dirhams par action. Le dividende exceptionnel sera prélevé sur le poste "report à nouveau" qui passera de 152 904 916,75 DH à 132 959 373,55 DH après distribution.

L'assemblée décide de fixer la date de mise en paiement de ce dividende à compter du 19 Janvier 2018 pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives ou au porteur, auprès de la société C.D.G capital.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toute formalité qui seront nécessaires.